

Europäisches
Patentamt

Beschwerdekammern

European Patent
Office

Boards of Appeal

Office européen
des brevets

Chambres de recours



N° du recours: T 80 / 82

DECISION RECTIFICATIVE
du 7 décembre 1983
de la décision
du 30 juin 1983
de la chambre de recours
technique 3.2.1

Requérante : G.T.M. Bâtiment et Travaux Publics et Bertin & Cie
61, avenue Jules Quentin B.P. N° 3
F-92003 NANTERRE F-78370 Plaisir

Mandataire : Roger-Petit, Jean Camille et al
Office Blétry
2, Bld de Strasbourg
F-75010 PARIS

Composition de la Chambre :

Président : G. Andersson
Membre : M. Prélôt
Membre : K. Schügerl

En application de la règle 89 de la CBE le paragraphe 12 des motifs de la décision T 80/82 du 30 juin 1983 est rectifié comme suit:

Il convient de lire au lieu de "contrevenait" "ne contrevenait pas".

Le Greffier:

Le Président:

